



ÉLECTION

**Au Comité Social d'Établissement
Décembre 2026**

**Le 10 décembre, vous allez élire vos
représentants locaux au Comité Social
d'Établissement de l'IDEF 86.**

Ce rendez-vous est un événement majeur
pour la vie démocratique
de notre établissement.

**En votant pour la CGT, vous ex-
primez le choix d'un vote d'ac-
tions, de revendications et
d'avancées sociales.**

**Avec vous, pour vous, dans l'intérêt
de tous les personnels et des
usagers, les élus CGT s'engagent pour
l'amélioration
des conditions de travail et de vie, de
rémunération et de carrière, d'accès
aux formations et aux droits de tous !**



La CGT est la première organisation
syndicale de l'IDEF 86 et aussi dans
la Fonction publique hospitalière.

Elle porte des revendications en ma-
tière d'emplois, de conditions de tra-
vail et de qualité du service public au
service des usagers.



Le CSE est l'instance de représentation de l'ensemble des personnels.

Il est présidé par le chef d'établissement et le secrétariat est assuré par un représentant du personnel. Cette nouvelle instance est informée et/ ou donne son avis sur tous les aspects de la vie de l'établissement :

L'organisation du travail.

Les horaires et les roulements.

Le budget et son suivi.

Le projet social.

La formation professionnelle.

Le bilan social.

Les critères de répartition des primes.

Les créations, les suppressions, les transformations de services...

Le CSE se réunit au moins une fois par trimestre.

Le CHSCT est remplacé par la Formation spécialisée en santé, sécurité et conditions de travail, directement issue du CSE.

La FSSSCT est compétente sur les questions relatives à :

La protection de la santé physique et mentale, à l'hygiène, à la sécurité des agent·e·s.

L'organisation du travail, au télétravail.

Les projets d'aménagement modifiant les conditions de santé et sécurité ou les conditions de travail.

Pour nous aider à vous représenter au mieux, l'implication de chacun de nous est essentielle !

Cela ne pourra se faire sans VOUS, et la première action à mener en ce sens, c'est de voter pour les représentants de la CGT au Comité social d'établissement.

Tous les personnels non médicaux, qu'ils soient soignants, administratifs ou techniques, titulaires, stagiaires et contractuels votent au CSE.

En votant pour la CGT, vous faites le choix d'élus qui sont présents à vos côtés et interviennent localement pour changer les choses.

Des élus qui :

Vous informent, vous consultent et effectuent les comptes rendus de réunions.

Interviennent auprès de la Direction et des pouvoirs publics (ARS, élus politiques...).

Mettent vos préoccupations à l'ordre du jour du CSE ou de la F3SCT.

Crée du lien avec les autres syndicats CGT de la santé, du social et médico-social dans le département de la Vienne.

Autant d'atouts qui permettent à vos élus CGT de mener au mieux leur activité. Pour cela, nous devons disposer de moyens matériels et humains à la hauteur des missions de service public qui sont les nôtres.

En votant pour la CGT au CSE de l'IDF 86, vous faites le choix d'élus qui sont présents à vos côtés, interviennent localement pour défendre vos droits et vous représenter au quotidien face à la direction.

Alors le 10 Décembre 2026, Votez pour VOUS, Votez CGT !



**VOTEZ CGT à l'IDF 86,
C'est voter pour des élus engagés,
utiles, et efficaces.**